

*des Princes &c.* Novemb. 1724. 357

celle des Chanoines de *Ste. Marie de Metz*, a été donnée à Madame de Druis; celle de *Vignegoul*, Diocèse de *Montpellier*, Ordre de *St. Benoît*, à la Dame Elisabeth de Bernay Religieuse Professe de la même Maison: le Prieuré de *Gaubourg*, Ordre de *St. Benoît*, Diocèse de *Seez*, au Sr. Abot, Prêtre de ce Diocèse, & le Prieuré de *St. Aubin*, Diocèse de *Roijen*, vacant par la démission de la Dame de Montrioux, à la Dame Boyer, Prieure de l'Abbaye de *St. Julien de Dijon*. Le Président Lambert est désigné pour remplacer Mr. de Château-Neuf dans la Charge de Prévôt des Marchands de la Ville de *Paris*, lors que son tems sera expiré; Mr. le Président de Portail a été fait premier Président du Parlement de *Paris*, à la place de Mr. de Novion, qui s'est démis volontairement de cette Charge, & en a prêté entre les mains du Roi le ferment accoutumé. Le Prince d'Yfenguien a fait la même chose pour la Charge de Lieutenant General de la Province de *Picardie*, & Mr. Dodun, Contrôleur General des Finances, pour celle de Lieutenant General du Gouvernement d'*Orleanois*, vacante par la démission du Marquis de Saumery. Le Roi a donné l'Evêché de *Bazas en Languedoc*, vacant par la mort de Mr. de Gourgues, le plus ancien Evêque du Royaume, à l'Abbé Mongin, ci-devant Précepteur du Comte de Charollois, & S. M. a fait toucher au Maréchal d'Alegre une somme de 100000. livres, pour le dédommager des dépenses qu'il sera obligé de faire pendant la tenuë des Etats de *Bretagne*, où il va présider. Mademoiselle de *Sens*, Sœur du Duc de Bourbon, qui avoit la petite verole, est hors de danger.

II. Le Roi chasse tous les jours dans la Forêt, quelque tems qu'il fasse, soit au Cerf ou au Sanglier.